



SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les documents relatifs à l'inscription de votre enfant dans une ou plusieurs structures du Service Enfance Jeunesse pour l'année scolaire 2026/2027.

Documents à remettre en mairie ou à un animateur du Service Enfance Jeunesse.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements ou questions éventuelles.

Gaëlle COUTURIER
Responsable de l'Accueil Périscolaire et de l'Accueil de loisirs
06.35.84.33.32 / centredeloisir@argentsursauldre.fr

Fanny TRIVIAUD
Responsable des NAP
06.26.10.07.96 / f.triviaud@argentsursauldre.fr



REGLEMENT INTERIEUR - SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Accueil Périscolaire, Accueil de Loisirs, Nouvelles Activités Périscolaires

1 / FONCTIONNEMENT

L'ensemble des structures du Service Enfance Jeunesse sont gérés par la commune d'Argent sur Sauldre. Elles sont régies par la réglementation encadrant les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) sans hébergement de la DDCSPP. (*Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population*).

- **L'accueil périscolaire**
 - **lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 7h à 9h et de 16h30 à 18h30 et mercredi de 13h30 à 18h30** accueille les enfants fréquentant les établissements scolaires de la commune à partir de l'entrée en petite section de maternelle jusqu'au CM2.
 - **mercredi de 9h à 12h :**
Pour répondre à la demande des familles suite à l'arrêt des NAP en maternelle depuis septembre 2018, la municipalité ouvre son accueil de loisirs pour les enfants argentais (de la petite à la grande section) ou fréquentant l'école maternelle d'Argent sur Sauldre.
- **L'accueil de loisirs :** - (*vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'Automne de 7h à 18h30*) est destiné en priorité aux enfants d'Argent sur Sauldre de l'entrée en petite section de maternelle au CM2. Les enfants des communes extérieures seront accueillis en fonction des places disponibles.
- **Les Nouvelles Activités Périscolaires** (NAP) (*lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h45 à 16h30*) sont destinées uniquement aux enfants fréquentant l'école élémentaire de la commune, c'est-à-dire du CP au CM2. A savoir que les enfants sont susceptibles de pouvoir sortir de la structure, accompagnés d'un animateur, pour aller dans un lieu plus adapté à l'activité proposée (par exemple : gymnase, parc...).

Les parents devront veiller à respecter les horaires. En cas de retard :

- A 16h30 (*après les NAP*), les enfants seront conduits à l'accueil Périscolaire dont la prestation sera facturée.
- A 18h30 (*fermeture de l'accueil périscolaire et de loisirs*), les parents se verront facturer 10€ par retard, à partir du quatrième.

2 / ENCADREMENT

Une équipe encadrante diplômée :

- La Responsable de l'Accueil Périscolaire et de Loisirs est titulaire d'un BAFD.
- La responsable des NAP est titulaire d'un BPJEPS.
- Les animateurs sont titulaires d'un CAP Petite Enfance ou du BAFA.

3 / INSCRIPTION

Une fiche « Service Enfance Jeunesse » fait office de fiche sanitaire et d'inscription dans la ou les structures mentionnées par vos soins.

Ce document n'inscrit pas votre enfant pour les différentes vacances. Une fiche individuelle d'inscription sera à remplir avant chaque période de vacances.

4 / FACTURATION

L'intégralité des tarifs est fixée annuellement par le conseil municipal.

- Le tarif de l'accueil périscolaire se fait à la demi-heure, en fonction de la fréquentation de l'enfant. Les parents doivent fournir le goûter. Il vous est possible d'en apporter pour la semaine. Des casiers nominatifs ainsi qu'un réfrigérateur sont mis à la disposition des enfants. En cas d'oubli, le goûter sera fourni par l'accueil et facturé 1€50 par jour. Il est également possible, pour les enfants arrivant très tôt le matin à l'accueil, de prendre le petit déjeuner fourni par les parents.

- Le tarif de l'accueil de loisirs (mercredi et vacances) est fixé en fonction du quotient familial, avec une facturation à la demi-journée. Le tarif inclut : le goûter pour les mercredis, les repas et goûters pour les vacances scolaires. Toute absence non signalée 48h à l'avance sera facturée à la famille sauf en cas de motifs médicaux ou de force majeure sur présentation d'éléments justificatifs à l'autorité municipale.

En cas de non-paiement répété de facturations, et après épuisement des procédures de recouvrement faites par le Receveur Municipal, l'enfant pourra ne plus être admis dans le service.

- Les Nouvelles Activités Périscolaires sont gratuites.

5 / COMPORTEMENT

L'équipe d'animation s'interdit tout comportement susceptible de blesser la sensibilité de l'enfant ou de sa famille. De même, les enfants fréquentant l'accueil doivent s'interdire tout comportement qui porterait atteinte à la personne intervenante ou envers leurs camarades.

Les enfants devront respecter le matériel et les locaux. En cas de dégradation, les frais de réparation seront à la charge des parents.

En cas de comportement indiscipliné à répétition d'un enfant, Madame Le Maire peut prononcer un avertissement puis une exclusion temporaire ou définitive à son encontre.

Il est interdit aux parents et à l'équipe d'animation de fumer dans l'enceinte des structures.

6 / SANTE ET SOINS

Chaque structure dispose d'une armoire à pharmacie et d'un cahier d'infirmerie où sont notés les soins effectués sur les enfants. Les soins simples (désinfection, pansement...) seront faits par les animateurs titulaires du PSC1.

Si des médicaments doivent être donnés, il faut fournir obligatoirement l'ordonnance du médecin ainsi qu'une autorisation parentale mentionnant la procédure d'administration.

Pour les sorties, une trousse à pharmacie ainsi que les fiches sanitaires des enfants sont emmenées.

7 / AFFAIRES PERSONNELLES

Les jeux personnels sont interdits. Les objets précieux portés par les enfants sont laissés à l'appréciation des parents qui déchargent le Service Enfance Jeunesse de toute responsabilité en cas de casse, perte ou vol.

* * * * *

Le présent règlement, sera remis à chaque famille lors de l'inscription dans une des structures du Service Enfance Jeunesse.

L'inscription de l'enfant au service Enfance-Jeunesse suppose l'adhésion totale au présent règlement.

Ce règlement sera affiché dans les différentes structures du Service Enfance Jeunesse.

A Argent sur Sauldre, le 30 juin 2026

L'Adjointe déléguée à la Jeunesse,

Gaëlle GIRAUD



Le Maire,

Anne CASSIER





SERVICE ENFANCE JEUNESSE

ENFANT :

Nom :	Prénom :	Sexe :	G - F
Classe en septembre 2026 :	Né(e) le :	à :	
Adresse complète :			

PÈRE (ou responsable légal) :

Nom : Prénom :
Né(e) le : à :
Adresse (si différente enfant)

Tél fixe :
Tél port :
Tél travail :
Email :

MÈRE (ou responsable légal) :

Nom : Prénom :
Né(e) le : à :
Adresse (si différente enfant)

Tél fixe :
Tél port :
Tél travail :
Email :

Autres NUMEROS utiles

(N'hésitez pas à joindre d'autres noms/numéros sur papier libre)

Nom/prénom :	Agissant en qualité :	Numéro de tél :	A prévenir en cas d'urgence	A récupérer l'enfant

Mon enfant fréquentera les STRUCTURES :

Accueil Périscolaire

Garderie	
Matin	Soir
(7h - 9h)	(16h30-18h30)
oui - non	oui - non
L M Me J V	L M J V
planning au mois	

Mercredi	
Matin	Après midi
(9h - 12h)	(13h30 - 18h30)
oui - non	oui - non
maternelle uniquement	
planning au mois	

NAP
(15h45 - 16h30)
oui - non
L M J V
élémentaire uniquement
planning au mois

AUTORISATIONS :

- autorise mon enfant à repartir seul :	oui	non
- autorise les animateurs à filmer ou prendre mon enfant en photo et en autorise la diffusion :		
- public :	oui	non
- uniquement sur la structure :	oui	non
- autorise mon enfant a sortir de la structure pour les besoins d'une activité accompagné d'un animateur :	oui	non

LA SANTE DE MON ENFANT

1 / Son médecin traitant :

Tél :

2 / Suit-il un traitement médical ?

Oui - Non

Si oui, merci de joindre l'ordonnance du médecin avec les médicaments dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant, AUCUN MEDICAMENT ne pourra être donné à l'enfant sans ordonnance

3 / Est-il asthmatique ?

Oui - Non

Si oui, gère-t-il seul sa ventoline ?

Oui - Non

4 / A-t-il des allergies ?

Alimentaires

Oui - Non

Médicamenteuse

Oui - Non

Si oui, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, merci de le signaler)

5 / Etat des Vaccinations :

JOINDRE LA PHOTOCOPIE DU CARNET DE SANTE

6 / Mon enfant porte :

Lunettes

Oui - Non

Appareil dentaire

Oui - Non

Prothèse(s) auditive(s)

Oui - Non

Autre, précisez :

7/ Régime alimentaire particulier :

Oui - Non

Si oui, précisez :

8 / Autre, si vous jugez utile d'informer d'éventuels problèmes ou difficultés de santé.

(accidents, crises convulsives, opérations... en indiquant les dates ainsi que les précautions à prendre)

AUTRES RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

N° allocataire CAF :

Je bénéficie :

Aide au temps libre

Oui - Non

MSA

Oui - Non

ENGAGEMENT du RESPONSABLE LEGAL

Je soussigné(e) Mr et/ou Mme Responsable légal de l'enfant

* Déclare exact les renseignements portés sur cette fiche

* Autorise l'équipe d'animation à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant

* M'engage à respecter le règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse

Date :

Signature :